

AMNESTY INTERNATIONAL

ARTICLE

Madagascar. Des femmes sont maintenues abusivement en détention provisoire prolongée

Tamara Leger

Quand son mari est mort, Onorine a décidé de s'occuper des quatre enfants qu'il avait eus d'une précédente union. Cette femme de 56 ans, installée à Antsirabe (Madagascar), s'est alors rendue au tribunal avec leurs actes de naissance afin d'officialiser sa démarche. À son arrivée, des policiers lui ont dit que les documents étaient faux et l'ont arrêtée. Lorsque je lui ai rendu visite en août 2017, soit plus de deux ans après son arrestation, Onorine était toujours détenue dans l'attente de son procès et les enfants étaient livrés à eux-mêmes. Au cours de notre entretien à la prison d'Antsirabe, Onorine m'a fait part du sentiment de désespoir qui l'avait envahie depuis que sa tentative pour protéger les enfants s'était retournée contre elle :

« Les quatre enfants de mon mari, ainsi que mes [cinq] enfants, sont en difficulté... Ils ne vont pas à l'école, ce sont des vagabonds. Je suis seule ici, je souffre beaucoup... Je crois que c'est parce que je suis pauvre que le juge ne m'a jamais crue », a-t-elle déclaré.

À Madagascar, des centaines de femmes comme Onorine languissent en détention depuis des années, accusées d'infractions mineures – souvent sans aucun élément à charge. Dépourvues de toute perspective imminente de procès et privées d'avocat, ces femmes n'ont aucune possibilité de se défendre et ne peuvent rien faire d'autre qu'attendre dans des prisons surpeuplées où les conditions sont déplorables, en se demandant si elles rentreront chez elles un jour.

Depuis ma visite des prisons malgaches, les histoires des femmes que j'y ai rencontrées sont restées gravées dans ma mémoire. En octobre 2017, sur les 994 femmes incarcérées à Madagascar, 696 étaient en détention provisoire. Cela signifie que 70 % de la population carcérale féminine n'a pas été inculpée d'une quelconque infraction. L'ampleur de cette injustice est stupéfiante.

La majorité des femmes avec lesquelles je me suis entretenue à Madagascar étaient privées d'avocat. Elles n'avaient pas accès à des soins médicaux et leur

nourriture était insuffisante. Beaucoup d'entre elles étaient enceintes, d'autres peinaient à s'occuper de leurs bébés ou de leurs enfants en bas âge. C'était dur de voir des enfants commencer leur vie dans des cellules sombres et sales. Tout aussi dur que de voir la détresse de femmes comme Onorine, séparées de leurs enfants pendant de longues périodes et constamment inquiètes du bien-être de ceux-ci.

Dans un système judiciaire qui fonctionne correctement, les personnes accusées d'infractions ne sont détenues qu'en cas d'absolue nécessité. Elles peuvent consulter un avocat – gratuitement si elles n'ont pas les moyens de payer ses honoraires – et sont jugées rapidement. De plus, lorsqu'une décision a une incidence sur la vie d'un enfant, c'est l'intérêt supérieur de celui-ci qui doit primer. Or, à Madagascar, du fait d'un système judiciaire défaillant, des personnes, même des mères de famille, passent des mois voire des années en détention avant d'être inculpées.

La plupart des femmes que j'ai rencontrées à Madagascar avaient été arrêtées pour des délits mineurs, comme un vol de poulets. D'autres étaient en prison simplement parce que leur mari ou un proche était soupçonné d'une infraction. Comme l'a souligné Onorine, la détention provisoire est plus souvent imposée aux personnes vivant dans la pauvreté, ce qui exacerbe les inégalités sociales. Les femmes détenues perdent leur source de revenu et risquent le chômage de longue durée en raison de la stigmatisation sociale et de l'absence de débouchés, ce qui a des répercussions sur les familles.

Onorine ne comprenait pas pourquoi elle était incarcérée. Ses appels à la justice sont restés lettre morte : le juge à qui elle a demandé sa remise en liberté provisoire a prolongé sa détention.

Amnesty International continuera d'exhorter le président Andry Rajoelina à s'attaquer au problème de la détention provisoire à Madagascar et à montrer à la communauté internationale qu'il est déterminé à faire progresser les droits humains dans son pays. Les prisons sont faites pour détenir des personnes déclarées coupables d'infractions graves et non des personnes dans une situation juridique floue, qui se retrouvent ainsi éloignées de leur famille et privées de leurs moyens d'existence pendant des années. À Madagascar, la vie de nombreuses femmes est suspendue à cause d'un système judiciaire en panne. Pour les femmes détenues dans les prisons du pays, la Journée internationale des droits des femmes n'est qu'un jour de plus passé à attendre que justice soit rendue.

Tamara Leger est conseillère pour Madagascar à Amnesty International. Elle s'est rendue dans les prisons du pays, où des personnes sont maintenues en détention provisoire prolongée sans justification, en violation de leur droit à un procès équitable et rapide.